



Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 20 avril 2020

Décision municipale du 20 avril 2020

Pour donner suite aux dispositions annoncées concernant le retour progressif à une situation normale, la Municipalité de Vully-les-Lacs a pris les décisions suivantes :

Dès le lundi 27 avril 2020 et toujours dans le respect des règles d'hygiène et de conduite édictées par l'OFSP :

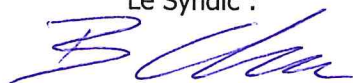
1. Ouverture des installations portuaires aux professionnels uniquement,
 - a. Mise à l'eau à la rampe ainsi qu'à la grue.
 - b. Travaux d'entretien sur la place du port.
 - c. Prise en charge de bateaux par des professionnels extérieurs.
2. Ouverture de l'accès **aux bateaux déjà à l'eau** pour les propriétaires, **ainsi que les locataires de places à terre**, les accès sont limités aux conditions suivantes :
 - a. Autorisation d'utiliser la rampe (uniquement pour les locataires de bateaux avec places à terre)
 - b. Pas de nuitée au port
 - c. La journée se passe sur le lac, il est interdit de rester au port
 - d. Accès limité à 5 personnes par embarcation
 - e. Véhicules parkés en dehors des barrières
 - f. Les accès aux WC sont autorisés. La douche est interdite

Dès le lundi 15 mai 2020 et toujours dans le respect des règles d'hygiène et de conduite édictées par l'OFSP :

3. Ouverture des installations portuaires à la clientèle privée :
 - a. Maximum 5 personnes à un endroit.
 - b. Mise à l'eau sur rendez-vous avec le garde-port.
 - c. Travaux autorisés sur la place d'hivernage par les privés
 - d. Ouverture des WC et des douches.


Remarques :

1. **Toutes ces dispositions sont sujettes à modifications si les instances fédérales et cantonales devraient en décider autrement**
2. **La date butoir pour la mise à l'eau des bateaux prévues initialement au 15 mai 2020 et annulée. Elle est reportée au 15 juin 2020 sauf avis contraire (cf pt 1 et pt 3 ci-dessus)**
3. **Cette décision annule et remplace la décision municipale du 19 mars 2020**

Le Syndic :

B. Clerc

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire :

S. Baumann